

Projet de révision « allégée » du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Cabris – Construction d'une halle couverte pour le marché

Le Conseil Municipal de la commune de Cabris a décidé par délibération du Conseil Municipal en date du 14 octobre 2020 de prescrire la révision « allégée » du PLU.

Cette procédure de révision dite « allégée » est possible car elle ne remet pas en cause le projet communal traduit dans le PLU d'origine à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). En effet, elle ne vise qu'à créer une petite zone constructible sur une zone aujourd'hui classée comme naturelle, mais étant en fait occupée notamment par les terrains de boules. Cette zone se situe en continuité du village, à proximité d'équipements publics existants.



Les terrains communaux



L'avant-projet

Cette évolution du PLU doit permettre de rendre plus agréable la tenue du marché et plus généralement des activités et animations réalisées sur cette espace, notamment en cas de pluie.

Elle permettra également de marquer qualitativement l'espace, qui pourra être réaménagé.

Ce type de procédure est soumise à concertation préalable dont les modalités sont fixées dans la délibération, affichée en Mairie et disponible sur son site internet. La municipalité invite ainsi chacun à participer à cette concertation par les moyens mis à sa disposition, et notamment le registre disponible en Mairie, ou encore par mail ou courrier à l'intention de Monsieur le Maire.

En raison des restrictions liées à la COVID, il est fait le choix de ne pas organiser de réunion publique dans le cadre de cette procédure.

Précisions que suite à son « arrêt », la révision sera notamment soumise à des avis divers (services de l'Etat, Chambres Consulaires, SCoT, Autorité environnementale ...), puis à enquête publique où la population sera encore amenée à s'exprimer.

Le service urbanisme de la commune reste à votre disposition pour toute information complémentaire.